

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL

SIED 70
Syndicat intercommunal d'énergie
du département de la Haute-Saône

SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2022

Nombre de membres afférents au Bureau syndical : 17

Nombre de membres en exercice : 17

Dates de convocation et d'affichage : 17 octobre 2022

PRESENTS : (11 membres)

Mesdames Marie BRETON, Virginie LUTHRINGER, Messieurs Jean-Marc JAVAUX, Pascal GAVAZZI, Philippe COMBROUSSE, André GAUTHIER, Daniel NOURRY, Yves PELLETIER, André MARTHEY, Denis DAGOT, Patrick NECTOUX.

ABSENTS EXCUSES : (6 membres)

Mesdames Viviane CARSANA, Magalie ROSE, Messieurs Jean-Noël CHAMBON, Ludovic TABIS, Jean-Luc BRULE, Frédéric GUIBOURG.

Ont donné pouvoir : (2 pouvoirs)

Monsieur Jean-Noël CHAMBON à Monsieur Yves PELLETIER, Monsieur Jean-Luc BRULE à Monsieur Jean-Marc JAVAUX.

VOTE :

Votants : 13 ; pour : 13 ; contre : 0 ; abstention ou nul : 0

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Daniel NOURRY

DELIBERATION N°9

Objet : *Chaufferie de Moimay - Construction – Demandes de subvention*

Monsieur le Président rappelle au Bureau Syndical le projet de création de chaufferie et réseau de chaleur de MOIMAY.

Les dernières estimations du projet s'établissent comme suit :

Travaux :	1 141 087 € HT
Maitrise d'œuvre :	77 974 € HT
SPS/CT :	8 065 € HT
Etude de sol :	3 134 € HT
Géomètre/notaire :	<u>4 500 € HT</u>
TOTAL Investissement :	1 234 760 € HT

Monsieur le Président précise que cette opération a déjà bénéficié d'une aide notifiée de l'ADEME au stade des études d'avant-projet de 5 287,59 € (0.4%).

Monsieur le Président indique que cette opération est susceptible d'être subventionnée par :

REÇU EN PREFECTURE

le 12/12/2022

Application agréée E-legalite.com

99_DE-070-257004366-20221116-DEL IB9BU161

- le Conseil régional de Bourgogne Franche-Comté via le FEDER à hauteur de 612 092 € (49,6%),
- l'Etat dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Pays des Vosges Saônoises à hauteur de 30%.

Aussi, Monsieur le Président propose de solliciter les aides de l'Etat et du Conseil Régional pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'après le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
			Montant	Pourcentage
Travaux et maîtrise d'oeuvre	1 234 760 €	ADEME	5 287,59 €	0,4 %
		Etat – CRTE – DETR/DSIL	370 428,00 €	30,0 %
		Conseil Régional Bourgogne Franche-Comté	612 092,00 €	49,6 %
		Autofinancement	246 952,41 €	20,0 %

Le Bureau entendu cet exposé et après en avoir délibéré :

- 1) **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel.
- 2) **DECIDE** de solliciter une subvention auprès de l'Etat.
- 3) **DECIDE** de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté.
- 4) **CHARGE** Monsieur le Président de déposer les dossiers de demande d'aides publiques correspondants.
- 5) **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions nécessaires ainsi que tous les documents s'y rapportant.
- 6) **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Marc JAVAUX

